

Section Généralités	Nombre de pages 2
Titre Demande de transport, de changement ou d'annulation	Date d'entrée en vigueur Le 30 août 2016

Énoncé	Toute demande de mise à jour de la base de données doit être soumise au CTSE par le parent, la tutrice ou le tuteur, au moyen des formulaires électroniques disponible au www.ctse.ca .
Modalité	<p>La base de données doit être mise à jour, que l'élève soit admissible ou non au transport, dans toutes les circonstances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute nouvelle inscription d'élève ; • Tout départ d'élève ; • Toute modification apportée au nom, adresse ou coordonnées de l'élève, de l'un de ses parents ou sa tutrice ou son tuteur, ou de sa gardienne ou son gardien. <p>Responsabilités de la direction d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le parent, tutrice ou tuteur est incapable de remplir un formulaire électronique, il est de la responsabilité de l'école de fournir un accès (poste informatique) ou de faire la demande en son nom ; • S'assurer de l'admissibilité de la demande en fonction des règlements de transport; • Enregistrer les renseignements de l'élève dans la base de données des élèves et veiller à ce qu'elle soit tenue à jour. <p>Responsabilités du CTSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la demande en fonction des règlements de transport; • Planifier et organiser le transport de l'élève admissible; sinon, aviser l'école et le parent, tutrice ou tuteur du refus de la demande; • Informer l'école et le transporteur du parcours et des heures d'embarquement et de débarquement de l'élève à son arrêt par l'intermédiaire du portail web du CTSE. • Veiller à ce que les données des élèves soient tenues à jour dans le logiciel de transport, d'après les renseignements contenus dans la base de données des élèves ou obtenus par les formulaires. • Informer le parent, tutrice ou tuteur, du traitement de la demande par retour de courriel.
Délais	Toute demande de modification de la base de données sera étudiée et traitée dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures, sauf pour le mois de septembre où le délai peut être de dix (10) jours.
Procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Le parent, tutrice ou tuteur, doit compléter le formulaire approprié, disponible sur le site web du CTSE et le soumettre électroniquement; • Le CTSE traite la demande et fait les changements demandés à la base de données du transport; • Le CTSE affiche les changements sur les portails des écoles et des transporteurs concernés;

Procédures (suite)	<ul style="list-style-type: none">• Le CTSE avise le parent du traitement de sa demande par retour de courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire.
---------------------------	--

Dates de révisions :

31 janvier 2011

19 juin 2012

11 décembre 2013

16 mai 2016

30 mars 2022